



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique à l'égard des handicapés

Question écrite n° 98073

Texte de la question

M. Dominique Le Mèner attire l'attention de Mme la ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur la situation particulière des parents d'enfants handicapés ou malades, au regard de leur activité professionnelle. Les parents dont l'enfant est porteur d'un handicap ou est gravement malade sont la plupart du temps dans l'obligation de faire des choix organisationnels et c'est souvent la mère qui réduit fortement son temps de travail, voire qui abandonne complètement son emploi, pour pouvoir s'occuper de son enfant au mieux. Les aménagements de temps de travail pour ces situations très précises sont rares, les facilités offertes par les entreprises demeurent l'exception, et les emplois proposés, notamment à temps partiel, manquent de souplesse pour permettre au salarié de s'adapter en temps réel aux besoins de l'enfant : les semaines avec un enfant malade ou handicapé se suivent mais ne se ressemblent pas. Ces familles sont durement éprouvées et le retour à l'activité professionnelle des deux parents est une condition essentielle à une vie « normale », en particulier quand la situation s'est stabilisée. Aussi il lui demande quelles mesures le Gouvernement pourrait mettre en place rapidement pour faciliter l'emploi des parents concernés.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Le Mèner](#)

Circonscription : Sarthe (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 98073

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Ministère attributaire : Travail

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 juillet 2016](#), page 6898

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)